

BRASSERIES SIMBA

« BRASIMBA »

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 73.168.539.320 Francs Congolais
Siège social : 1200, Avenue N'Djamena, Lubumbashi, République Démocratique du Congo
RCCM : CD/LSH/RCCM/13-B-0109



AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société Brasseries Simba « BRASIMBA » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le :

MERCREDI 29 AVRIL 2020 À 10 HEURES

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
Rapport général des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat ;
Fixation du dividende et de sa mise en paiement ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme et approbation desdites conventions ;
- Pouvoirs pour formalités.

A titre exceptionnel, compte tenu des mesures prises par les autorités afin de lutter contre la propagation du Covid-19 et interdisant les rassemblements de personnes, l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Brasseries Simba « Brasimba » ne pourra pas se tenir physiquement. Le vote aura lieu uniquement par correspondance.

Dans l'hypothèse où les mesures prises par les autorités seraient levées, permettant la réunion physique de l'Assemblée Générale des Actionnaires, un lieu de réunion vous sera communiqué ultérieurement par la Société.

La Société tient à la disposition des actionnaires des formulaires de vote par correspondance sur son site internet : <http://www.brasimba.com>.

Les votes par correspondance seront réceptionnés par la Société au moins vingt-quatre (24) heures avant la tenue de l'Assemblée à l'adresse mail suivante : ghislain.kabwiza@castel-afrique.com, ou par lettre au porteur contre récépissé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au siège social.

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société au jour de l'Assemblée.

Les documents requis par la loi devant être mis à la disposition des actionnaires quinze (15) jours avant la date de la réunion pourront faire l'objet d'une demande de communication à l'adresse mail suivante : ghislain.kabwiza@castel-afrique.com.